

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2020

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	17

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour l'exercice clos le 31 août 2020 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marcil Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Gilles Marchildon
Président du conseil d'administration



Alain Hamel
Trésorier du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)
Le 29 octobre 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fondation franco-ontarienne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2020, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 août 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 29 octobre 2020

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

4

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2020	2019
	2020	2019	2020	2019	Total	Total
PRODUITS						
Placements	13 661 \$	8 925 \$	318 209 \$	147 776 \$	331 870 \$	156 701 \$
Produits de recouvrement	97 183	20 431	-	-	97 183	20 431
Apports – Fonds Microcrédit	72 000	165 000	-	-	72 000	165 000
Dons	14 442	40 543	7 440	6 725	21 882	47 268
Contributions salariales	3 000	19 780	-	-	3 000	19 780
Collectes de fonds	1 250	50 037	-	-	1 250	50 037
Autres	1 150	9 116	-	-	1 150	9 116
	202 686	313 832	325 649	154 501	528 335	468 333
CHARGES D'EXPLOITATION						
Frais d'administration (annexe A)	225 041	170 625	50 806	23 992	275 847	194 617
Promotion et publicité (annexe B)	186 657	157 976	-	-	186 657	157 976
Fournitures et entretien de l'équipement	20 445	16 114	-	-	20 445	16 114
Charges de collectes de fonds	-	33 767	-	-	-	33 767
	432 143	378 482	50 806	23 992	482 949	402 474
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS ET SUBVENTIONS SALARIALES						
	(229 457)	(64 650)	274 843	130 509	45 386	65 859
SUBVENTIONS SALARIALES (SSUC)						
	65 920	-	-	-	65 920	-
APPUIS FINANCIERS						
	-	(8 850)	(40 069)	(35 146)	(40 069)	(43 966)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	(163 537) \$	(73 500) \$	234 774 \$	95 363 \$	71 237 \$	21 863 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

5

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2020 Total	2019 Total
	2020	2019	2020	2019		
SOLDE AU DÉBUT	(334 933) \$	(261 433) \$	3 107 900 \$	3 012 537 \$	2 772 967 \$	2 751 104 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(163 537)	(73 500)	234 774	95 363	71 237	21 863
SOLDE À LA FIN	(498 470) \$	(334 933) \$	3 342 674 \$	3 107 900 \$	2 844 204 \$	2 772 967 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2020

6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2020 Total	2019 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	803 \$	244 644 \$	245 447 \$	557 334 \$
Débiteurs (note 3)	25 262	-	25 262	38 941
Subventions salariales à recevoir	11 718	-	11 718	3 920
Intérêts courus à recevoir	6 099	4 844	10 943	7 885
Frais payés d'avance	14 862	-	14 862	362
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	-	-	50 000
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	104 363	-	104 363	64 556
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	(328 318)	328 318	-	-
	(165 211)	577 806	412 595	722 998
PLACEMENTS (note 4)	-	3 427 312	3 427 312	2 974 051
PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR (note 5)	160 187	-	160 187	212 594
	160 187	3 427 312	3 587 499	3 186 645
	(5 024) \$	4 005 118 \$	4 000 094 \$	3 909 643 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain Hamel, administrateur

G. Guindin, administrateur

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2020

7

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2020 Total	2019 Total
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Emprunt bancaire (note 6)	24 023 \$	- \$	24 023 \$	- \$
Créditeurs (note 7)	46 373	-	46 373	112 519
	70 396	-	70 396	112 519
APPORTS REPORTÉS (note 9)	393 050	662 444	1 055 494	1 024 157
DETTE À LONG TERME (note 8)	30 000	-	30 000	-
	423 050	662 444	1 085 494	1 024 157
	493 446	662 444	1 155 890	1 136 676
SOLDES DE FONDS				
Non affecté	(498 470)	-	(498 470)	(334 933)
Affectation externe	-	3 342 674	3 342 674	3 107 900
	(498 470)	3 342 674	2 844 204	2 772 967
	(5 024) \$	4 005 118 \$	4 000 094 \$	3 909 643 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

8

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	71 237 \$	21 863 \$
Ajustements pour :		
Produits de placement	(331 870)	(156 701)
Prêts douteux	67 740	15 990
	(192 893)	(118 848)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	13 679	(15 376)
Subventions salariales à recevoir	(7 798)	5 719
Intérêts courus à recevoir	(3 058)	3 687
Frais payés d'avance	(14 500)	2 140
Emprunt bancaire	24 023	-
Créditeurs	(66 146)	101 086
	(246 693)	(21 592)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements, des dépôts à terme et de l'encaisse des fonds pour distribution pour fins de bienfaisance	238 447	64 066
Variation nette des prêts et avances à recevoir	(55 140)	(140 617)
	183 307	(76 551)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des apports reportés	31 337	76 444
Emprunt à long terme	30 000	-
	61 337	76 444
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 049)	(21 699)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 852	24 551
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	803 \$	2 852 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse du fonds d'opération.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabetisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario et octroi de prêts pour aider le démarrage ou l'expansion d'entreprises franco-ontariennes via les fonds Microcrédit.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par la Fondation :

Fonds d'opération

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction.

Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds d'affectation externe dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur l'évaluation de la valeur recouvrable des prêts et avances à recevoir.

Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés aux charges de périodes futures sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons et les produits de collectes de fonds ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur encaissement.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

La Fondation a droit à la Subvention salariale d'urgence du Canada. Cette aide gouvernementale est comptabilisée à titre de produit de l'exercice dans la période au cours de laquelle les charges afférentes sont engagées. Cette subvention est également sujette à examen par les administrations fiscales. Le cas échéant, les écarts entre la subvention allouée et la subvention comptabilisée seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Contributions – Programme FedDev Ontario – Fonds Microcrédit

Dans le cadre d'une initiative du gouvernement du Canada visant à créer des emplois, à favoriser la croissance dans le sud de l'Ontario et à assurer la croissance économique dans les collectivités francophones de l'Ontario, la Fondation franco-ontarienne a reçu un montant cumulatif de 730 265 \$ depuis le début des ententes pour soutenir la création d'un fonds d'investissement pour développer le microcrédit à l'intention des entrepreneurs francophones de cette région. Les sommes reçues du gouvernement du Canada par la Fondation doivent servir à financer des entreprises admissibles aux fins du programme. Les sommes reçues du gouvernement du Canada sont d'abord comptabilisées à titre d'apports reportés jusqu'à ce que ces sommes soient ultérieurement déboursées par la Fondation sous la forme de prêts à des entreprises. Lorsque les sommes reçues pour ce programme sont ultérieurement prêtées, la Fondation considère alors avoir exécuté ses obligations envers le gouvernement du Canada et elle comptabilise à ce moment un montant de produit égal au montant prêté. La Fondation n'a aucune obligation de remettre au gouvernement du Canada les sommes qu'elle encaisse ultérieurement sur les prêts accordés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports de services

La Fondation comptabilise les apports de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et que ces services auraient dû être engagés à défaut d'un apport.

Appuis financiers

Les appuis financiers représentent le versement de bourses d'étude, la remise de prix d'excellence ainsi que les appuis à diverses causes pour la communauté franco-ontarienne. Les appuis financiers sont comptabilisés lorsque la Fondation s'engage envers un tiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans les instruments financiers désignés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des subventions salariales à recevoir, des intérêts courus à recevoir, des dépôts à terme, des prêts et avances à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placement.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs et de la dette à long terme.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2020

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

3. DÉBITEURS

	2020	2019
Comptes clients	11 201 \$	34 199 \$
Taxes à la consommation à recevoir	14 061	4 742
	25 262 \$	38 941 \$

4. PLACEMENTS

	2020	2019
Dépôts à terme – 1,50 % à 1,65 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2022	100 000 \$	150 000 \$
Fonds communs de placement	2 849 970	2 526 247
Actions	477 342	347 804
	3 427 312	3 024 051
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice	-	(50 000)
	3 427 312 \$	2 974 051 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2020

13

5. PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR

	2020	2019
Prêts à recevoir – Fonds Microcrédit – 2,95 % à 6,95 % pour les prêts fixes, échéant à différentes dates jusqu'en novembre 2026	334 924 \$	274 784 \$
Avances à la Société de développement communautaire Prescott-Russell, sans intérêt, seront converties en prêts à recevoir au cours de l'exercice 2020-2021	25 000	30 000
Provision pour prêts douteux	(95 374)	(27 634)
	264 550	277 150
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice	(104 363)	(64 556)
	160 187 \$	212 594 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

La Fondation a accès à une marge de crédit d'un montant de 100 000 \$, par l'entremise de sa carte de crédit qui porte intérêts à 7,95 %. Cette marge est inutilisée au 31 août 2019.

7. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	36 232 \$	105 356 \$
Sommes à remettre à l'État	10 141	7 163
	46 373 \$	112 519 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Prêt à terme, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2022 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2022 et dont une portion de 10 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est totalement remboursé avant cette date ^(a)	30 000 \$	- \$

a) En vertu du programme fédéral pour le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, la Fondation recevra une subvention de 10 000 \$ si ce prêt est entièrement remboursé avant décembre 2022. La Fondation a constaté la subvention de 10 000 \$ à titre de réduction du prêt et en apports reportés. Si la Fondation n'est pas en mesure de rencontrer cette condition, le solde à rembourser sera de 40 000 \$.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2020

14

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines stipulations en ce qui concerne l'utilisation des fonds non dépensés.

	2020	2019
Solde au début	1 024 157 \$	947 713 \$
Plus : apports octroyés au cours de l'exercice	63 065	233 710
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	64 036	34 144
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice (annexe A)	(8 945)	(4 241)
Moins : montants prêtés – Fonds Microcrédit	(72 000)	(165 000)
Moins : appuis financiers	(14 819)	(22 169)
Solde à la fin	1 055 494 \$	1 024 157 \$

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2020	2019
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Fondation Donatien-Frémont	285 942 \$	273 105 \$
Club Richelieu Ottawa	88 960	81 082
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	76 377	69 939
Conseil de la coopération de l'Ontario	47 189	42 834
ESTARIO	41 881	39 246
Centre Pauline Charron	31 280	29 050
Centre de services Guigues	27 447	25 133
Fondation du collège La Cité	24 681	22 923
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	21 212	20 358
Retraite en Action	10 360	9 573
Services communautaires - Prescott-Russell	7 115	6 607
	662 444	619 850
Fonds d'opération		
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	383 050	404 307
Subvention reportée – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	10 000	-
	1 055 494 \$	1 024 157 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs et aux prêts à recevoir. La Fondation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de membres particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La provision pour prêts douteux se chiffre à 95 374 \$ en date de fin d'exercice. 100% du total des comptes clients sont à recevoir de deux entités. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La société est locataire d'un espace à bureaux en vertu d'un bail venant à échéance en mars 2022. Les loyers minimaux futurs totalisent 16 318 \$ et les versements approximatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2021	10 306 \$
2022	6 012 \$

12. ÉVENTUALITÉS

Cautionnement

La Fondation s'est prêtée garante envers la ferme d'éducation et de recherche du campus d'Alfred d'un prêt octroyé par une institution financière. Cette garantie de deuxième rang est limitée à un montant de 350 000 \$ plus tous frais d'intérêts pouvant être exigibles. La Fondation évalue à faibles les risques d'encourir des pertes relativement à cette caution.

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

12. ÉVENTUALITÉS (suite)

Pandémie du coronavirus

La pandémie du coronavirus, aussi appelé COVID-19, est répandue à travers le monde et l'ensemble des activités économiques sont actuellement affectées. Les conditions liées au coronavirus évoluent rapidement et les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures d'urgence afin d'atténuer la propagation du virus. Le virus et les mesures de mitigation prises ont des effets importants sur les opérations de la Fondation. À la date d'approbation des états financiers, cette situation a eu les impacts suivants sur les activités de la Fondation, notamment : le report d'activités de financement qui a résulté en une diminution des revenus de collecte de fonds, la diminution des revenus de dons et la diminution de la recouvrabilité des prêts à recevoir. Les impacts financiers dépendent du déroulement futur des événements, notamment la propagation géographique du virus, la durée de l'écllosion, les interruptions commerciales et l'efficacité des mesures prises au Canada et dans d'autres pays pour combattre et traiter le virus. Ces événements sont hautement incertains et la société n'est pas en mesure d'évaluer les impacts qu'ils auront sur ses résultats financiers.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

17

ANNEXE A – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2020	2019
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	148 677 \$	112 470 \$
Prêts douteux	67 740	15 990
Honoraires de gestion des placements	24 126	24 105
Loyer et frais de bureau	18 324	14 467
Assurances	2 051	2 014
Télécommunications	1 888	1 854
Fournitures	-	2 711
Frais d'administration imputés aux apports reportés et aux charges du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(59 756)	(28 237)
Honoraires professionnels	21 991	25 251
	225 041	170 625
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Frais d'administration	50 806	23 992
	275 847 \$	194 617 \$

ANNEXE B – PROMOTION ET PUBLICITÉ

	2020	2019
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	152 597 \$	112 470 \$
Campagnes promotionnelles	20 799	24 923
Frais de déplacement	10 022	16 605
Télécommunications	1 888	1 854
Frais de bureau	1 351	431
Papeterie et impression	-	1 693
	186 657 \$	157 976 \$